Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

Conseil métropolitain du 18 juin 2026

Délibération

PRESS/DF/MR
Rapporteur : M. Huaumé Y.

C 2026-106 - Finances - Budget 2026 - Budget supplémentaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

La séance est ouverte à 18h32.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Dehaese O., M. Huaumé Y., Mme Faucheux V., M. Sémeril S., Mme Vincent S., M. Pollet M., Mme Boukhenoufa F., M. Chapellon D., Mme Louapre F., M. Puil H., M. Morvan F., Mme Armand R., M. Amiot J., M. Pinault P., Mme Zamord P., Mme Duffaud L., M. Prizé L., Mme Rouillard S., M. Roullier O., Mme Billard A., M. Depouez H., M. Desmots X., M. Guéret S., M. Hervé M., M. Morel C., Mme Parmentier M., Mme Remoissenet L., M. Savignac J., M. Collet S., M. Denis G., M. Du Mottay E., M. Houssin J., Mme Kerauffret V., M. Labbé S., M. Le Meut P., M. Lesné B., M. Prigent A., M. Ruiz H., Mme Compain B., M. Roullé P., M. Jolivet T., M. Brochain F., M. Paulet R., M. Vaugon P., Mme Lerussard S., Mme Gobaille F., Mme Fraslin E., M. Cressard A., M. Sicot P., M. Christel P., Mme Casacuberta Palmada M., Mme Hesry C., M. Travers D., Mme Brièro L., M. Chauvin B., M. Depeige P., M. Fouillère C., M. Le Gall P., M. Herbst V., Mme Tudal A., M. Le Frêche A., M. Monnier J., Mme Moinet-Tranvaux V., M. Zeroukhi M., Mme Tual A., Mme Dhalluin A., Mme Bouteiller A., M. Guinard A., Mme Saint Honoré A., M. Claudon B., Mme Tebessi A., Mme Vallée P., M. Lemaitre J., M. Boucher N., M. Nadesan Y., Mme Gandon C., M. Theurier M., M. Poujol R., Mme Robin V., Mme Tonon S., M. Godefroy F., Mme Koch L., Mme Birault Souchez C., M. Bayard V., Mme Dera Illa Salifou N., Mme Huteau A., M. Guénin--Queyrard L., Mme Amouriaux-Picard H. suppléante.

Ont donné procuration : M. Le Blond G. à Mme Moinet-Tranvaux V., M. Le Borgne D. à Mme Bouteiller A., Mme Sonnet C. à Mme Faucheux V., Mme Trochu C. à M. Savignac J., Mme Papillion C. à M. Desmots X., Mme Boisnard K. à M. Depouez H., M. Compagnon C. à M. Lemaitre J., M. Cherel L. à M. Guéret S., M. Brouard M. à Mme Billard A., Mme Andro R. à M. Morel C., Mme Rougier G. à M. Theurier M., M. Le Borgne V. à M. Roullier O., Mme Chevalier M. à M. Chapellon D., Mme Sahbi Tollemer M. à Mme Duffaud L., M. Beaufils L. à Mme Birault Souchez C., Mme Mesmeur M. à M. Guénin--Queyrard L., Mme Lénée-Corrèze M. à Mme Rouillard S..

Absents/Excusés : M. Gaignerie J., Mme Gasté C., M. Cochaud Y., Mme Karaman S., Mme Komokoli R..

Le quorum s'élève à 56 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 12 juin 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

été remplies.

La séance est levée à 23h19.

***

Vu la délibération n° C 2026-003 relative à l'adoption des budgets primitifs 2026.

EXPOSÉ

Objet : examen des projets de budgets supplémentaires au titre de l'exercice 2026 pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe transports urbains
- Budget annexe élimination et valorisation des déchets
- Budget annexe assainissement
- Budget annexe centre des congrès
- Budget annexe réseaux de chaleur
- Budget annexe crématorium
- Budget annexe production d'énergie photovoltaïque
- Budget annexe dissociation du foncier économique
- Budgets annexes de ZAC et ZAE : La Forge - Saint-Gilles ; Les Rignés – Betton ; Margat-L'Hermitage ; Joval – Acigné ; Gev-Activ 2 – Gévezé ; ZAE Métropolitaines.

La préparation budgétaire 2026 s'est déroulée pour la seconde année dans un contexte de forte incertitude. Faute de visibilité sur la version finale de la loi de finances 2026, promulguée le 19 février 2026, le budget a été adopté le 16 février 2026 sans intégrer les efforts demandés par l'État. Ils sont donc pris en compte au budget supplémentaire.

Pour Rennes Métropole, ces mesures ont de nouveau un impact conséquent de presque 14 M€ (dont 1,9 M€ déjà intégrés au budget primitif) qui s'ajoutent aux 11 M€ de 2025 soit 25 M€ de dégradation cumulée sur deux années de la capacité d'épargne de Rennes Métropole. Concrètement, les données budgétaires 2026 en découlant sont les suivantes pour le budget principal :

En dépenses :

- Déjà prévue au budget primitif, la seconde année d'évolution des taux de cotisation patronales de CNRACL de 3 points sur quatre années entraîne en 2026 un coût supplémentaire en dépenses de personnel de 1,3 M€ (pour rappel, + 1,9 M€ en 2025 qui intégrait également la hausse de 1 point de la cotisation maladie) ;

En perte de recettes :

- Déjà prévu au budget primitif, l'effet de la révision de la répartition de la DCRTP pour 2026 (dotation de compensation de la suppression de la taxe professionnelle) qui défavorise les "gros" Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont Rennes Métropole entraîne une perte de recette de 0,5 M€ qui s'ajoute à la perte déjà subie en 2025 de 2,07 M€ ;
- Sont par ailleurs inscrits à ce budget supplémentaire,

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

- La baisse de la dotation de compensation des exonérations de taxe foncière des locaux professionnels qui représente une perte de recette de 1,4 M€ ;
- La reconduction du prélèvement sur recettes DILICO pour le même montant de 3,607 M€ qui fera l'objet d'un reversement de 90 % sur les trois années suivantes ;
- Le report du versement de FCTVA en N+1 représentant une perte de recettes d'investissement 2026 de 6,8 M€ et de fonctionnement de 0,16 M€ au budget principal et de 14,3 M€ pour l'ensemble des budgets (3 M€ pour sur le budget Assainissement et 4,3 M€ sur le budget Élimination et valorisation des déchets 4,3 M€).

Hors mesures de la loi de finances, la maîtrise des dépenses en fonctionnement actée au budget primitif est préservée à l'étape du budget supplémentaire. Les effets inflationnistes de la guerre au Moyen-Orient ne sont pas encore totalement connus à ce moment de l'année même si le prix élevé du carburant pourrait représenter un coût supplémentaire estimé à 0,5 M€. Ces crédits supplémentaires seront inscrits lors de la décision modificative du second semestre s'ils ne peuvent être totalement absorbés par la réserve de crédits pour dépenses imprévues. Par prudence, cette dernière est reventilée pour augmenter la part inscrite au chapitre de charges à caractère général (ch.011) de 0,5 M€ (pour atteindre 1,5 M€), mouvement compensé par une baisse équivalente de la part prévue au chapitre des autres charges de gestion courante (ch.65)[1].

Les modifications budgétaires sont précisées à suivre et, pour rappel, intègrent, à cette étape, la reprise des résultats de l'année 2025 et leur affectation, proposée dans une délibération distincte à la même séance.

I. BUDGET PRINCIPAL

Équilibre global

En €		BP 2026	Budget supplémentaire			Crédits ouverts 2026
			Affectation résultat 2025	Restes à réaliser 2025	Ajustement crédits 2026	
Fonctionnement	**Recettes réelles (A)**	388,41			**-1,84**	386,57
	Dépenses réelles (B)	326,64			**4,02**	330,66
	Résultat fonctionnement reporté (C)		**2,75**			2,75
	Autofinancement (A-B+C)	61,77	2,75		-5,86	**58,66**
Investisse	**Recettes réelles (hors emprunt) (E)**	63,83	**74,01**	**1,67**	**4,61**	144,12
	Dépenses réelles (F)	281,93		**1,78**	**2,40**	286,11

[1] L'enveloppe de 2M€ était initialement répartie au BP entre le chapitre 011 pour 1 M€ et le chapitre 65 pour 1 M€

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

m en t	Résultat investissement reporté (G)		**-80,90**			-80,90
	Besoin de financement (F-E-G)	218,10	6,89	0,11	-2,22	**222,89**
	Emprunt équilibre	156,33		**7 ,00**	**0,89**	**164,23**

Le budget supplémentaire intègre :

→ **Le report des résultats 2025 et leur affectation :** le déficit d'investissement 2025 de 80,9 M€ est reporté en dépenses d'investissement et totalement financé par l'affectation en recettes d'investissement d'une part de l'excédent de fonctionnement pour 74,01 M€[2] et du solde des restes à réaliser[3] de 6,89 M€ (crédits d'investissements reportés en N+1). La part du résultat de la section de fonctionnement non affectée à l'autofinancement de l'investissement est reportée en recettes de fonctionnement 2026 pour 2,75 M€.

→ **Des modifications du budget primitif (détaillées ci-après) :**

- En section de fonctionnement, les dépenses ainsi que les recettes sont ajustées, respectivement de + 4,02 M€ et de - 1,84 M€.
- En section d'investissement, les dépenses réelles et les recettes réelles augmentent respectivement de 2,4 M€ et 4,61 M€ (hors emprunt d'équilibre et report des restes à réaliser).

A - Section de fonctionnement

Section de fonctionnement en M€	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
Dépenses réelles	326,64	**4,019**	330,66
Charges de personnel	108,54		108,54
Autres charges de gestion courante	102,00	-0,307	101,69
Charges à caractère général	54,41	0,670	55,08
Reversement communes AC-DSC	50,36		50,36
Charges financières	10,40	0,050	10,45
Atténuations de produits	0,48	3,607	4,08
Frais de fonctionnement des élus	0,28		0,28
Charges spécifiques	0,18		0,18
Recettes réelles	388,41	**-1,844**	386,57
Impôts et taxes	167,52	0,341	167,86
Fiscalité locale	89,75	-0,899	88,85
Sous-total Fiscalité	*257,27*	*-0,558*	*256,71*
Dotations et participations	69,36	-1,044	68,32
Produits des services	53,07	-0,078	52,99

[2] La part de l'excédent de fonctionnement affectée en recette d'investissement (compte de bilan 1068) constitue la capitalisation de l'autofinancement de l'année destinée à financer les dépenses d'investissement.
[3] Les restes à réaliser sont les reports de crédits d'investissements 2025 (recettes et dépenses) engagés mais non réalisés. Ils se chiffrent en 2025 à 8,67 M€ (dont 7 M€ de report d'emprunt mobilisé mais non encaissé) en recettes et 1,78 M€ en dépenses soit un solde positif de 6,89 M€.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

Autres produits de gestion courante	6,71	-0,164	6,54
Atténuations de charges	1,97		1,97
Produits spécifiques	0,03		0,03

DÉPENSES

L'ajustement des dépenses réelles de fonctionnement au budget principal est de 4,019 M€, intégrant les principales modifications suivantes :

- **La reconduction de la mesure de la loi de finances "DILICO" qui a un impact en dépenses de + 3,607 M€** car comptabilisée en atténuations de produits ;

- **La re-ventilation (neutre) au sein de l'enveloppe de dépenses imprévues (2 M€ au total) de 0,5 M€** vers le chapitre Charges à caractère général afin d'atteindre 1,5 M€ compensée par une baisse équivalente sur le chapitre Autres charges de gestion courante, afin de couvrir les hausses de prix des approvisionnements résultant de la guerre au Moyen-Orient ;

- Divers ajustements dont principalement :
  - L'ajustement de la taxe foncière due sur le patrimoine métropolitain pour + 0,09 M€ ;
  - L'ajustement du budget dédié aux indemnités des élus/élues telles que décidées pour ce mandat pour + 0,268 M€.

- **Charges d'intérêt :** ajustement de la prévision budgétaire des intérêts suite à la mobilisation des lignes de trésorerie (+ 0,05 M€).

RECETTES

Les modifications apportées aux recettes réelles de fonctionnement (hors reprise du résultat 2025) se chiffrent à - 1,844 M€ et intègrent principalement :

Fiscalité et dotations :

- **Les mesures de la loi de finances 2026 : - 1,546 M€**
  - - 1,386 M€ de baisse de la compensation de l'exonération de CFE des locaux industriels réduite par la loi à 50 % du montant exonéré ;
  - - 0,16 M€ de fin du remboursement du FCTVA en année N perçu sur le périmètre de certaines dépenses de fonctionnement (principalement la maintenance de la voirie et des bâtiments publics).

- À ce moment de l'année, **les notifications définitives des bases de fiscalité locale sont connues** et permettent d'ajuster les prévisions budgétaires du budget primitif.
Les ajustements s'élèvent au total à - 0,558 M€ et sont principalement ventilés de la façon suivante :
  - - 0,727 M€ sur les produits de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). Cette évolution des ajustements sur les bases fiscales réalisés par l'État fait suite aux nombreuses erreurs et dégrèvements accordés dans le cadre de la mise en place en 2023 de l'obligation pour les propriétaires de déclarer leur patrimoine foncier. Par ailleurs, les bases évoluent compte tenu du recentrage de l'imposition à la THRS sur les locaux uniquement destinés au logement, en excluant les locaux d'habitation utilisés pour des activités économiques et associatives. Ce recentrage se traduit par une baisse

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

de la recette de fiscalité locale de 0,738 M€ totalement compensée par une compensation de l'État ;

- + 0,765 M€ sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). La croissance des bases fiscales estimée à + 1,5 % au budget primitif est en définitive de + 2,1 % ;
- - 0,411 M€ sur la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;
- + 0,212 M€ sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER).

- **Ajustement de la fraction de TVA compensatoire de la TF et la CVAE** : l'évolution 2026 est notifiée à + 0,2 % soit + 0,341 M€

TVA (K€)	CFU 2025	BP 2026	BS 2026	Année 2026	Évolution 2025/2026	
Comp. TH	106 315	106 300	267	106 567	/	/
Comp. CVAE	49 963	49 950	74	50 024	/	/
	156 278	156 250	/	156 591	**0,2%**	**341**

- Les notifications des **dotations d'intercommunalité et de compensation des EPCI** conduisent à ajuster les prévisions budgétaires de - 0,115 M€ ;

Autres produits de gestion courante : correction technique d'une prévision de flux entre le budget annexe de ZAC et le budget principal pour - 0,164 M€.

B - Section d'investissement

Section d'investissement en M€*	BP 2026	BS 2026		BP+BS 202
		Restes à réaliser	BS	
Dépenses réelles	281,93	**1,78**	**-3,60**	280,11
Dépenses d'équipement (20-204-21-23)**	233,86	/	-4,02	229,84
Immobilisations financières (27)	1,90	0,20	0,63	2,73
Opérations sous mandat (comptes 458)	1,85	1,32	-0,08	3,09
Autres	0,98	0,26	0,61	1,85
Remboursement emprunt	43,35	/	-0,75	42,60
Recettes réelles hors emprunt	63,83	**1,67**	**-1,39**	64,10
Subventions d'investissement (13)	28,12	1,13	3,59	32,84
FCTVA (10)	10,00	/	-6,82	3,18
Taxe aménagement (10)	4,20	0,30	/	4,50
Opérations sous mandat (458)	2,49	0,06	1,09	3,63
Immobilisations financières (27)**	12,66	0,15	0,21	13,03
Autres	0,83	0,02	0,55	1,40
Produits de cession (024)	5,53	/	/	5,53
Emprunt	156,33	**7,00**	**0,89**	164,23

**hors reprise et affectation des résultats 2025*

***hors réintégration comptable en réel d'une participation aux équipements public de ZAC pour 6 M€ (au chapitre 21 en dépenses et chapitre 27 en recettes)*

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

Les modifications budgétaires en section d'investissement, hors restes à réaliser, proposent une baisse de 3,6 M€ des dépenses et de 1,39 M€ des recettes et s'analysent de la manière suivante :

- **- 4,02 M€ pour les dépenses d'équipements** résultant d'ajustements à l'avancée opérationnelle des projets d'investissement, de l'actualisation des coûts d'opérations et du niveau des enveloppes d'AP, qui impactent la ventilation des crédits de paiement annuels des AP entre 2026 et les années suivantes. Ainsi, le budget supplémentaire recouvre :
  - Des décalages opérationnels conduisant à revoir le niveau de crédits de paiement 2026 à la baisse (- 2,22 M€) ;
  - Des baisses de crédits de 4,2 M€ en lien avec l'ajustement annuel des AP millésimées antérieures à 2025 ("tombées d'AP" correspondant à l'ajustement des enveloppes d'AP aux crédits affectés. Les crédits non affectés à des projets d'investissement sont retirés) ;
  - Des ajouts de crédits du fait d'ajustements de coûts ou de nouveaux besoins d'investissement : + 2,4 M€ (cf. Délibération relative à la variation des AP présentée à la même séance).
- **+ 3,59 M€ de prévisions d'encaissement de subventions d'équipement** dont :
  - 1,86 M€ pour les opérations de voirie ;
  - 0,724 M€ pour la culture dont 0,605 M€ pour les réserves muséales ;
  - 0,53 M€ pour l'aménagement urbain et l'habitat dont 0,3 M€ pour l'AMI -Ingénierie sans foncier fixe.
- Le retour à un **versement en N+1 du FCTVA[4] conduit à une perte de recettes de 6,8 M€ en 2026.**

II. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

1. Équilibre global

En €		BP 2026	Budget supplémentaire			Crédits ouverts 2026
			Affectation résultat 2025	Restes à réaliser 2025	Ajustement crédits 2026	
Fonctionnement	**Recettes réelles (A)**	261,40	/	/	**1,08**	262,48
	Dépenses réelles (B)	209,36	/	/	**3,65**	213,01
	Résultat fonctionnement reporté (C)	/	**18,75**	/	/	18,75
	Autofinancement (A-B+C)	52,04	**18,75**	**/**	-2,57	**68,22**
Inve	**Recettes réelles (hors emprunt) (E)**	55,30	**/**	**0,47**	**12,75**	68,52

[4] Depuis la réforme du FCTVA, les métropoles percevaient le FCTVA en année N trimestriellement avec un versement du dernier trimestre en N+1

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

Investissement	**Dépenses réelles (F)**	170,64	**/**	/	**-8,37**	162,26
	Résultat investissement reporté (G)	/	**-36,69**	/	/	-36,69
	Besoin de financement (F-E-G)	**115,34**	**36,69**	**-0,47**	-21,12	**130,44**
Emprunt équilibre		63,30	/	**15,00**	**-16,08**	**62,22**

2. Report des résultats 2025 et affectation

Le déficit d'investissement 2025 de 36,69 M€ est reporté (en dépenses d'investissement) et totalement financé par l'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement pour 21,22 M€ (en recettes d'investissement) et le solde des restes à réaliser de 15,47 M€ (crédits d'investissements reportés en N+1). La part du résultat de la section de fonctionnement non affectée à l'autofinancement de l'investissement est reportée en recettes de fonctionnement 2026 pour 18,75 M€.

3. Ajustements de crédits ou nouveaux crédits :

Section d'exploitation en M€	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
Dépenses réelles	209,36	**3,65**	213,01
Charges à caractère général	201,16	3,45	204,61
Dont forfait de charges	*192,07*	*3,45*	*195,52*
Charges financières	7,01	0,17	7,18
Autres charges de gestion courante	0,89	0,03	0,92
Atténuations de produits	0,30	/	0,30
Charges spécifiques	0,01	/	0,01
Recettes réelles	261,40	**1,08**	262,48
Versement mobilité	157,44	-1,62	155,82
Billettique	57,07	/	57,07
Dotations et participations	44,71	0,00	44,71
Dont participation budget principal	*40,00*	/	*40,00*
Autres produits de gestion courante	2,18	0,40	2,58
Produits spécifiques	0,01	2,30	2,31
Dont régul. n-1 forfait de charges	/	*2,30*	*2,30*

- **La hausse des dépenses réelles d'exploitation de 3,65 M€** recouvre :

  - L'ajustement du forfait de charges versé à Keolis pour l'exploitation du réseau STAR. Lors de l'établissement du budget primitif, le nouveau contrat de délégation n'était pas totalement finalisé et certaines indexations ont été reprécisées. Par ailleurs, certaines indexations évoluent de manière plus dynamique que prévu, du fait notamment des répercussions de la crise au Moyen-Orient. Le forfait 2026 se chiffre en définitive à

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

195,52 M€ (92% des dépenses réelles d'exploitation du budget) ;

o +0,165 M€ de remboursement des intérêts de la dette en cohérence avec les emprunts contractés en 2025.

- **Recettes réelles d'exploitation (+ 1,08 M€) :**
  - Les régularisations dues par Keolis pour l'exploitation au titre de 2025 pour 2,3 M€ ;
  - Le produit du versement mobilité est ajusté du fait du ralentissement constaté de la dynamique de cette recette, désormais anticipée à +2,6% par rapport au produit constaté en 2025 (non connu au moment du BP), soit une baisse de 1,62 M€.

Section d'investissement en M€*	BP 2026	BS 2026		BP+BS 2026
		Restes à réaliser	BS	
Dépenses réelles	170,64	**0,00**	**-8,38**	162,26
Dépenses d'équipement	154,06	/	-8,73	145,33
dont avances mandat Trajectoires (238)	42,50	/	-7,50	35,00
Remboursement emprunt	16,58	/	0,35	16,93
Recettes réelles hors emprunt	55,30	**0,47**	**-8,47**	47,30
Réintégrations travaux mandat Trajectoires (238)	54,36	/	-9,00	45,36
Subventions d'investissement	0,94	0,47	0,53	1,94
Emprunt	63,30	**15,00**	**-16,08**	62,22

- **Dépenses d'investissement (- 8,38 M€) et recettes d'investissement (- 8,47 M€) :** les ajustements portent principalement sur le mandat confié à Trajectoires pour l'extension de ligne a du métro dont en dépenses une baisse de l'avance versée pour les travaux et en recettes une baisse des réintégrations des travaux réalisés.

III. BUDGET ANNEXE ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Suite aux nombreuses malfaçons constatées sur les chaudières de la nouvelle unité de valorisation énergétique et aux défaillances du chaudiériste dans la gestion du chantier, Rennes Métropole a pris la décision de résilier les marchés passés avec l'entreprise défaillante. Au moment de la résiliation, en plus du sujet de la conformité des soudures des chaudières qui était déjà pris en charge par le marché de substitution signé mi 2023, les sujets suivants ont entrainé des coûts supplémentaires :

- Des travaux n'étaient pas terminés, qui ont donc dû être confiés à d'autres entreprises ;

- Des travaux étaient mal réalisés. Ainsi ils n'ont pas été réceptionnés, et leur reprise a été confiée à d'autres entreprises ;

- Malgré une décision du tribunal administratif en avril 2025, la documentation n'a pas été remise à Rennes Métropole (documentation fournisseur, plans, notes de calcul…). Elle a été reconstituée, ce qui a nécessité plusieurs mois, et a entraîné parfois des changements de matériels ou des renforcements lorsque les résultats des études ont mis en évidence des sous-dimensionnements ou que le fournisseur a refusé de transmettre ses notices ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

- L'augmentation de la durée du chantier a entraîné des frais de chantier supplémentaires.

Ces difficultés amènent à devoir décaler le calendrier opérationnel afin d'envisager la réception des premiers déchets fin 2026 et à rehausser l'enveloppe d'autorisation de programme de l'UVE. Ainsi, le budget supplémentaire prévoit :

- Une enveloppe supplémentaire de 13,87 M€ en section de fonctionnement dont notamment 10,5 M€ pour financer les détournements de déchets sur le second semestre 2026 ;

- Le rehaussement de l'autorisation de programme à 260 M€, soit +29 M€ dont 15 M€ de CP supplémentaires en 2026. Les révisions de prix représentent une augmentation des coûts de 20 % entre 2017 et 2026.

1. Équilibre Global

En €		BP 2026	Budget supplémentaire			Crédits ouverts 2026
			Affectation résultat 2025	Restes à réaliser 2025	Ajustement crédits 2026	
Fonctionnement	**Recettes réelles (A)**	82,29	/	/	**1,87**	84,16
	Dépenses réelles (B)	78,02	/	/	**13,63**	91,65
	Résultat fonctionnement reporté (C)	/	**11,34**	/	/	11,34
	Autofinancement (A-B+C)	4,27	11,34		-11,76	**3,85**
Investissement	**Recettes réelles (hors emprunt) (E)**	6,49	/	/	**-4,29**	2,19
	Dépenses réelles (F)	40,44	/	/	**15,63**	56,07
	Résultat investissement reporté (G)	/	**-13,83**	/	/	-13,83
	Besoin de financement (F-E-G)	**33,95**	**13,83**	/	19,92	**67,70**
	Emprunt équilibre	29,69	/	**15,00**	**19,17**	**63,86**

2. Report des résultats 2025 et leur affectation

L'exécution 2025 présente :

- Un déficit d'investissement de 13,83 M€ reporté et financé par un reste à réaliser d'emprunt mobilisé mais non versé en 2025 de 15 M€ ;

- Un excédent de fonctionnement de 11,34 M€ reporté.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

3. Ajustements de crédits ou nouveaux crédits

Section de fonctionnement en M€	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
Dépenses réelles	78,02	**13,63**	91,65
Charges à caractère général	69,87	13,85	83,72
Charges de personnel	4,07	/	4,07
Charges financières	3,81	-0,25	3,56
Autres charges de gestion courante	0,26	0,03	0,29
Charges spécifiques	0,01	/	0,01
Recettes réelles	82,29	**1,87**	84,16
TEOM	70,47	/	70,47
Dotations et participations	5,50	1,83	7,33
Produits des services	4,19	0,02	4,21
Autres produits de gestion courante	2,07	0,01	2,08
Atténuations de charges	0,06	/	0,06

Les modifications budgétaires recouvrent principalement des ajustements liés aux travaux de l'UVE dont, en fonctionnement, les impacts du report de la date de mise en service pour 13,85 M€ et l'abondement de l'AP de 29 M€ avec, en prévision d'exécution, 15 M€ de crédits de paiement inscrits en 2026.

- **Dépenses réelles d'exploitation : + 13.63 M€** en raison notamment des coûts supplémentaires liés à l'arrêt de l'UVE jusqu'à fin 2026 (frais de détournements notamment).

Section d'investissement en M€	BP 2026	BS 2026		BP+BS 2026
		Restes à réaliser	BS	
Dépenses réelles	40,44		**15,63**	56,07
Dépenses d'équipement	36,39		15,88	52,27
Dont UVE	*30,75*		*15,00*	*45,75*
Remboursement emprunt	4,05		-0,25	3,80
Recettes réelles hors emprunt	6,49		**-4,29**	2,19
Subventions d'investissement	0,49			0,49
FCTVA	6,00		-4,29	1,71
Emprunt	29,69	**15,00**	**19,17**	63,86

- **Recettes réelles de fonctionnement : + 1,87 M€** liés majoritairement au réajustement du montant des subventions reçues en soutien aux éco-organismes (+ 1,83M €).

- **Dépenses d'investissement : + 15 M€** liés aux travaux de l'UVE.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

IV. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1. Équilibre Global

En €		BP 2026	Budget supplémentaire			Crédits ouverts 2026
			Report résultat 2025	Restes à réaliser 2025	Ajustement crédits 2026	
Fonctionnement	**Recettes réelles (A)**	40,22	/	/	**0,23**	40,45
	Dépenses réelles (B)	31,44	/	/	**1,02**	32,45
	Résultat fonctionnement reporté (C)	/	**0,37**	/	/	0,37
	Autofinancement (A-B+C)	**8,78**	**0,37**	/	-0,79	**8,37**
Investissement	**Recettes réelles (hors emprunt) (E)**	6,18	/	**0,28**	**-1,55**	4,91
	Dépenses réelles (F)	48,28	/	/	**5,71**	53,99
	Résultat investissement reporté (G)	/	**1,96**	/	/	1,96
	Besoin de financement (F-E-G)	**42,10**	**-1,96**	**-0,28**	7,26	**47,11**
	Emprunt équilibre	33,32	/	/	**5,42**	**38,74**

2. Report des résultats 2025 et leur affectation

L'exécution 2026 est excédentaire en exploitation (0,37 M€) et en investissement (1,96 M€), ne nécessitant pas une affectation de l'excédent de fonctionnement au financement de l'investissement. Les résultats sont donc reportés en recettes de chaque section.

3. Les ajustements de crédits ou nouveaux crédits

Section d'exploitation en M€	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
Dépenses réelles	31,44	**1,02**	32,45
Charges à caractère général	17,68	1,12	18,80
Charges de personnel	10,24	/	10,24
Charges financières	2,78	-0,10	2,68
Atténuations de produits	0,49	/	0,49
Autres charges de gestion courante	0,20	/	0,20

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

Charges spécifiques	0,04	/	0,04
Recettes réelles	40,22	**0,23**	40,45
Redevances et autres produits et prestations	39,71	/	39,71
Dont redevance assainissement collectif	*34,60*	/	*34,60*
Autres produits de gestion courante	0,32	0,07	0,39
Dotations et participations	0,14	/	0,14
Charges spécifiques	0,00	0,16	/
Atténuations de charges	0,05	/	0,05

- **Dépenses réelles d'exploitation : + 1,015 M€ dont principalement :**
  - Le surcoût de + 1,42 M€ induit par l'arrêt technique du traitement des boues de l'usine d'épuration de Beaurade. Cet arrêt implique un traitement via une prestation ;
  - Un ajustement des charges financières en cohérence avec la mobilisation des emprunts réalisée en 2025 (- 0,1 M€).
- **Recettes réelles d'exploitation : + 0,23 M€** pour des indemnités de sinistres suite aux inondations de janvier 2025 (0,16 M€) et pour le solde des remboursements des exonérations des taxes foncières 2025 (0,07 M€) ;

Section d'investissement en M€	BP 2026	BS 2026		BP+BS 2026
		Restes à réaliser	BS	
Dépenses réelles	48,28	**0,00**	**5,71**	53,99
Dépenses d'équipement	42,40	/	6,17	48,57
Autres	0,00	/	0,04	0,04
Remboursement emprunt	5,88	/	-0,50	5,38
Recettes réelles hors emprunt	6,18	**0,28**	**-1,55**	4,91
Subventions d'investissement	1,09	0,28	1,79	3,16
FCTVA	4,00	/	-2,97	1,03
Autres	1,08	/	-0,36	0,72
Emprunt	33,32	/	**5,42**	38,74

- **Dépenses réelles d'investissement : + 5,71 M€** liés principalement à l'ajustement à la hausse des crédits de paiement annuels sur les des opérations suivantes :
  - Le renouvellement des réseaux (+ 3,1 M€),
  - La station d'épuration de Bruz (+ 2 M€),
  - Les droits d'usage (IRU) du réseau fibres optiques (+ 1,7 M€).

  Les crédits affectés au remboursement des emprunts diminuent (- 0,5 M€) en lien avec le montant réellement contracté.
- **Recettes réelles d'investissement : - 1,55 M€** du fait essentiellement de :
  - La baisse du FCTVA (- 2,97 M€), en application de la loi de finances 2026 repoussant le versement en N+1 (encaissement trimestriel jusqu'en 2025) ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

- Les participations des aménageurs de ZAC aux travaux d'assainissement dans les ZAC Via Silva et Les Pierrins (1,36 M€) ;
- L'ajustement du remboursement du service de traitement des eaux pluviales par le budget principal de Rennes Métropole (- 0,36 M€).

V. BUDGET ANNEXE RÉSEAUX DE CHALEUR

1. Équilibre Global

En €		BP 2026	Budget supplémentaire			Crédits ouverts 2026
			Report résultat 2025	Restes à réaliser 2025	Ajustement crédits 2026	
Fonctionnement	**Recettes réelles (A)**	6,14	/	/	**1,10**	7,23
	Dépenses réelles (B)	3,54	/	/	**0,81**	4,35
	Résultat fonctionnement reporté (C)	/	**1,02**	/	/	1,02
	Autofinancement (A-B+C)	**2,59**	**1,02**	/	0,29	**3,90**
Investissement	**Recettes réelles (hors emprunt) (E)**	1,66	/	**0,32**	**-0,30**	1,68
	Dépenses réelles (F)	7,43	/	/	**0,99**	8,42
	Résultat investissement reporté (G)	/	**0,44**	/	/	0,44
	Besoin de financement (F-E-G)	**5,77**	**-0,44**	**-0,32**	1,29	**6,30**
	Emprunt équilibre	3,18	/	/	**-0,78**	**2,40**

2. Report des résultats 2025

Le budget présente des excédents d'exécution 2025 reportés en 2026 : 1,02 M€ pour le fonctionnement et 0,44 M€ pour l'investissement.

3. Les ajustements de crédits ou nouveaux crédits

Le budget annexe "Réseaux de chaleur" regroupe l'ensemble de la compétence (service géré en régie et gestion déléguée).

Section d'exploitation en M€	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
Dépenses réelles	3,54	**0,80**	4,35

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

Autres charges de gestion courante	1,61	0,90	2,51
Charges de personnel	0,75	/	0,75
Charges à caractère général	0,62	-0,05	0,57
Charges financières	0,56	-0,05	0,51
Recettes réelles	6,14	**1,10**	7,23
Produits des services	3,11	0,63	3,74
Dont droits de raccordement aux réseaux	*2,45*	*0,63*	*3,08*
Autres produits de gestion courante	3,03	0,32	3,35
Dont redevance de concession	*2,21*	/	*2,21*
Produits spécifiques	0,00	0,15	0,15

- **Dépenses réelles d'exploitation : + 0,81 M€** principalement liés à la hausse de l'indemnité due au délégataire estimée à 2,5 M€ pour la compensation de l'approvisionnement en gaz du fait de l'arrêt de l'UVE (ajout de 0,9 M € au BS) ;

- **Recettes réelles d'exploitation : + 1,1 M€** qui s'explique par la révision du niveau des droits de raccordement qui seront perçus en 2026 (+ 0,34 M€) et des cessions de certificat CEE (+ 0,29 M€).

Section d'investissement en M€	**BP 2026**	**BS 2026**		**BP+BS 2026**	
		Restes à réaliser	**BS**		
Dépenses réelles	7,43		**0,99**	8,42	/
Dépenses d'équipement	3,51		1,06	4,56	/
Immobilisations financières	2,58		0,07	2,66	/
Remboursement emprunt	1,34		-0,14	1,21	/
Recettes réelles hors emprunt	1,66	**0,32**	**-0,30**	1,68	/
Subventions d'investissement	1,66	0,32	-0,30	1,68	/
Emprunt	3,18		**-0,78**	2,40	/

- **Dépenses d'équipement : + 1,06 M€** liés à l'avancée des travaux de modernisation du réseau du Rheu.

VI. BUDGET ANNEXE CENTRE DES CONGRÈS

Le budget supplémentaire porte la reprise de l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2025 présentant un excédent de fonctionnement reporté de 0,622 M€ et un excédent d'investissement de 1,216 M€.

Par ailleurs, les produits d'exploitation reversés par Destination Rennes, conformément au contrat, sont ajustés avec une baisse de 0,141 M€ portant leur montant à 4,99 M€. L'excédent d'investissement permet de supprimer la subvention d'équipement du budget principal prévue pour 1,675 M€ afin d'équilibrer la section d'investissement au BP.

VII. BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

Le budget supplémentaire 2026 intègre le report des résultats 2025 et leur affectation, avec un report du déficit d'investissement (en dépense) de 0,322 M€ financé par l'affectation, pour le même montant, d'une part de l'excédent de fonctionnement dont l'autre part est reportée en recette de fonctionnement pour 0,440 M€.

Par ailleurs, les prévisions de charges d'intérêt sont revues à la baisse pour 0,044 M€ et les crédits de paiement d'investissement sont augmentés de 0,476 M€ en lien avec l'avancement des travaux d'extension de l'équipement.

VIII. BUDGET ANNEXE PRODUCTION ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le budget supplémentaire concerne l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2025 présentant un excédent de fonctionnement reporté de 0,07 M€ et un excédent d'investissement de 0,10 M€.

IX. BUDGETS ANNEXES DE ZAC

Le budget supplémentaire des budgets annexes de ZAE intègre la reprise des résultats 2025 et divers ajustements portant sur les crédits votés au budget primitif 2026.

Hors reprises des résultats 2025, les principales évolutions des **charges et produits en section de fonctionnemen**t sont les suivantes :

- Ajustement des ventes prévisionnelles pour les ZAE Joval, La Forge et Gev Activ, en fin de commercialisation (+ 0,153 M€) et décalage en 2027 du début de commercialisation de l'opération le Hil 3 (- 1 M€ en ZAE Métropolitaine) ;

- Avancement des travaux prévus en 2027 de l'opération porte de Tizé (ZAE Métropolitaines) conduisant à augmenter les prévisions de dépenses de 1,9 M€ ;

Prévisions budgétaires, mouvements réels (hors reprise des résultats 2025, mouvements de stocks et équilibre)

Fonctionnement en K€	BP	BS	BP + BS
LA FORGE Saint-Gilles	216	**4**	219
Dépense	26	/	26
Charges à caractère général	26	/	26
Recette	190	**4**	194
Ventes	190	4	194
LES RIGNES Betton	594	**-113**	480
Dépense	394	**-50**	344
Charges à caractère général	251	90	341
Autres charges de gestion courante	143	-140	3
Recette	200	**-63**	137
Ventes	200	-63	137
GEV ACTIV 2 Gévezé	167	**167**	334
Dépense	118	**215**	333
Charges à caractère général	115	215	330
Autres produits de gestion courante	3	/	3
Recette	49	**-48**	1
Ventes	49	-48	1

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

JOVAL Acigné	223	**302**	525
Dépense	110	**105**	215
Charges à caractère général	106	105	211
Autres produits de gestion courante	4	/	4
Recette	113	**197**	311
Ventes	113	197	311
ZAE METROPOLITAINES	6 325	**675**	7 000
Dépense	5 325	**1 675**	7 000
Charges à caractère général	5 050	1 930	6 980
Autres produits de gestion courante	275	-255	20
Recette	1 000	**-1 000**	0
Ventes	1 000	-1 000	0

X. BUDGET DISSOCIATION DU FONCIER ÉCONOMIQUE

Ce nouveau budget annexe créé en 2025 vise à retracer la gestion de la dissociation du foncier et du bâti qui sera assurée par la signature de baux à construction sur des fonciers économiques maîtrisés par Rennes Métropole ou ses concessionnaires.

Le budget supplémentaire concerne essentiellement l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2025 présentant un déficit de fonctionnement reporté de 7 290 € ainsi qu'un ajustement des frais d'études de + 8 850 € et des frais financiers de - 1 140 €.

***

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver les budgets supplémentaires 2026 pour chacun des budgets dont les montants sont proposés dans les annexes budgétaires réglementaires annexées à la présente délibération.

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

– **Budget principal**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

– **Budget annexe transports urbains**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

- **Budget annexe élimination et valorisation des déchets**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

- **Budget annexe assainissement**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

- **Budget annexe réseaux de chaleur**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

- **Budget annexe centre des congrès**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

- **Budget annexe crématorium**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

- **Budget annexe production d'énergie photovoltaïque**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

- **Budget annexe ZAC La Forge – Saint Gilles**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe ZAE Les Rignés – Betton

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard,

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE

Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

- **Budget annexe ZAE Gev'Activ2 -Gévezé**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

- **Budget annexe Joval – Acigné**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

- **Budget annexe ZAE Margat – L'Hermitage**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

- **ZAE Métropolitaines**

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 abstentions : MM. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

- **Budget dissociation du foncier économique**

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Olivier DEHAESE
Elu Premier Vice-Président
Signé le : 23 juin 2026

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 23 juin 2026

Olivier DEHAESE

Laurence QUINAUT

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_106-DE